



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE NORD-OUEST

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

PROJET N°24-049

OBJET DU MARCHÉ

BdD Evreux (Dpts 27, 28, 76, et 80) - Accord-cadre de Maintenance des Installations de contrôle d'accès, de détection intrusion et de vidéo surveillance de de la base de Défense d'Evreux (hors DGA TH)

ACTE D'ENGAGEMENT

Cet acte d'engagement correspond ☒ à l'offre de base

Montant du marché : cf. article 3.1 du présent document

Imputation budgétaire : mission défense

Mois zéro (M₀) Fixé dans la lettre de notification

Code Commun Procurement Vocabulary 50600000 : Services de réparation et d'entretien des matériels de défense et de sécurité

Groupe Marchandises 37.02.12 : Maintenance des installations de matériel de sécurité

Mesure de protection du secret dans le marché

☐	Sans objet	
☐	Marché sensible (MS)	☐ avec contrôle élémentaire de la personne morale ☐ sans contrôle élémentaire de la personne morale
☒	Marché avec détention d'informations et supports en « diffusion restreinte »	
☒	Marché avec accès à des informations et supports classifiées (MA)	
☐	Marché avec détention d'informations et supports classifiées (MD)	
☒	Marché spécial France	

1. PROCÉDURE DE CONSULTATION ET PARTICULARITÉS DU MARCHÉ

1.1 Procédure de consultation utilisée

☐ Procédure adaptée	☐ article L2123-1 du CCP ¹ (marché classique) ☐ article L2323-1 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Appel d'offres ouvert	☐ article L2124-2 du CCP (marché classique)
☐ Appel d'offres restreint	☐ article L2124-2 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-2 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Procédure avec négociation	☐ article L2124-3 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-3 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence	☐ article L2122-1 du CCP (marché classique) ☐ article L2322-1 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Dialogue compétitif	☐ article L2124-4 du CCP (marché classique) ☐ article L2324-4 du CCP (marché de défense ou de sécurité)
☐ Remise en concurrence suite à un accord-cadre multi-attributaires	
☒ Marché hors code relatif au MDS (article L2515-1 alinéa 4 du CCP)	☒ avec publicité et avec mise en concurrence ☐ sans publicité et avec mise en concurrence ☐ sans publicité et sans mise en concurrence

☐ Procédure allotie (article L2113-10 du CCP)

1.2 Particularité du marché

- ☐ Accord-cadre donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents
☒ Accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande
☐ Accord-cadre exécuté par la conclusion de marchés subséquents et par l'émission de bons de commande
☐ Marché à tranche(s) optionnelle(s)

2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du pouvoir adjudicateur	Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest	
	Adresse géographique	Adresse postale
	Bâtiment 017 Quartier Margueritte	Quartier Margueritte BP 14

¹ CCP : Code de la Commande Publique

	1 rue du Garigliano, RENNES 35998 RENNES CEDEX 9 Identifiant SIRET : 110 002 011 00044 [paiement sur facture] Identifiant SIRET : 130 001 902 00068 [paiement sur état d'acompte] Activité principale exercée (APE) : 8422 Z Défense
Représentant du pouvoir adjudicateur	Monsieur le Directeur du Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest, habilité par arrêté du 22 juin 2007, modifié
Correspondant PME/PMI	Madame la sous-directrice achats comptabilité Tél. : 02 23 35 24 08
Correspondant chargé des aspects financiers lors de l'exécution du contrat	Suivi de la demande de paiement depuis son émission jusqu'à sa mise en paiement (ou son rejet) disponible sous https://chorus-pro.gouv.fr
Comptable public assignataire des paiements	Direction départementale des finances publiques des Landes (DDFiP40) Service dépenses militaires 23 rue Armand Dulamon – BP 309 40011 Mont-de-Marsan cedex Tél. : 05 58 46 61 00 – ddfip40@dgfip.finances.gouv.fr

3. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3.1 Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public (dont le cahier des clauses administratives particulières) portant le numéro de projet mentionné en page 1 du présent document et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

☐ cocher si PME / PMI

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son **adresse électronique**, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Dupliquer le cadre autant que nécessaire

Taux de TVA 20%

Le marché est conclu sans minimum et avec un maximum pour la durée totale du marché de 20 300 000 € HT soit 24 360 000 € TTC.

Aucun montant supplémentaire n'est à préciser.

À ne pas diffuser de documents ou copies estampillés spécial France en tout ou partie, à un Etat étranger ou l'un de ses ressortissants, à une organisation internationale, ni à une entreprise de droit étranger.

3.2 Répartition des prestations³ *(en cas de groupement conjoint)*

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Dupliquer le cadre autant que nécessaire

Les sociétés précitées agissent conjointement. Le mandataire, désigné au 3.1 supra, agit solidairement des autres cotraitants pour l'exécution du marché public.

³ Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

3.3 Compte(s) à créditer

[Indiquer le nom de l'établissement bancaire et le numéro de compte, et joindre un relevé d'identité bancaire.]

En cas de cotraitance conjointe, dupliquer le cadre autant que nécessaire

3.4 Avance

☐ renonce au versement de l'avance

En cas de cotraitance conjointe, dupliquer le cadre autant que nécessaire

3.5 Durée d'exécution du marché public

L'accord-cadre prend effet à sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il est ensuite reconduit tacitement 6 fois pour une durée de 12 mois à compter de la date anniversaire de sa notification.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction de l'accord-cadre. En cas de non-reconduction, la décision de l'acheteur est notifiée au titulaire au moins deux mois avant la fin de la période en cours.

En cas d'absence de reconduction, le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

4. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire ⁴	Lieu et date de la signature	Signature ⁵
<i>Dupliquer le cadre autant que nécessaire</i>		

⁴ Le signataire doit avoir pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

⁵ Attention : il est recommandé de signer l'acte d'engagement dès le dépôt de l'offre ; une régularisation au moment de l'attribution est possible.

La signature électronique doit être apposée directement sur le fichier non compressé constituant l'acte d'engagement. L'acte d'engagement doit donc être signé séparément du reste de la réponse.

5. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur